

## Notice concernant Coupe du monde de football de 2018

### De quoi un établissement de l'hôtellerie-restauration qui souhaite diffuser des matchs de la coupe du monde de football de 2018 doit-il tenir compte?

Un restaurant, un bar ou un hôtel qui veut permettre à ses clients de suivre l'évènement à la télévision ou sur écran doit tenir compte de ce qui suit:

Une **autorisation de la SUISA** est nécessaire. La taille de la diagonale de l'image est décisive pour déterminer le tarif applicable. Pour les diagonales d'image allant jusqu'à 3 mètres, le tarif TC 3a connu depuis des années est appliqué; en revanche c'est le tarif TC 3c qui s'applique pour toute diagonale supérieure à 3 mètres. Le nombre de téléviseurs ou d'écrans utilisés n'a pas d'influence sur les tarifs SUISA mentionnés ici, la redevance étant uniquement calculée en fonction de l'appareil ayant la plus grande diagonale d'image et n'étant due qu'une seule fois.

Grâce à la mobilisation de GastroSuisse et en raison de la situation juridique désormais en vigueur (en particulier le jugement du Tribunal administratif fédéral du 29 mai 2012), **aucune licence FIFA n'est nécessaire** en Suisse pour la diffusion des matchs de football. Aussi est-il inutile de s'inscrire auprès de FIFA.

**Diagonale de l'image jusqu'à 3 mètres – tarif TC 3a:** ce tarif pourrait concerner la quasi-totalité des membres de GastroSuisse. Les restaurants, bars et hôtels disposant déjà d'un téléviseur dans leur établissement devraient déjà avoir conclu un «contrat TC 3a» (tarif pour la musique de fond/d'ambiance) avec la SUISA. Dans ce cas, aucune redevance supplémentaire n'est due et aucune autorisation spéciale n'est nécessaire pour la Coupe du Monde de football (la redevance s'élève à Fr. 17.30 par mois. Comme le TC 3a est encaissé par BILLAG, la redevance TC 3a devrait également figurer sur la facture BILLAG). En revanche, si l'on n'utilise pas de téléviseur en dehors de la Coupe du Monde de football et qu'il ne s'agit que d'une diffusion temporaire de la coupe du monde de football 2016, le TC 3a se monte à Fr. 25.95 (redevance mensuelle sans contrat TC 3a permanent).

**Diagonale de l'image supérieure à 3 mètres – tarif TC 3c (public viewing):** pour ce tarif, la redevance est proportionnelle à la grandeur de la diagonale de l'image. Les demandes d'autorisation doivent être adressées exclusivement à la SUISA. A condition qu'*aucune entrée, ni aucune autre rémunération* ne soient perçues (p. ex. une majoration du prix des boissons), la redevance, pour une diagonale de trois à cinq mètres, s'élève à Fr. 312.– pour la diffusion de l'ensemble des matchs de la coupe du monde de football. Si une *entrée ou d'autres rémunérations* sont perçues, la redevance pour tout la coupe du monde de football se monte à Fr. 624.– (diagonale de l'image de 3 à 5 m). Si la surface de l'image est encore plus grande, le tarif augmentera aussi dans des limites raisonnables. Le tarif TC 3c n'est par ailleurs lié à aucune autre disposition que celles relatives aux droits d'auteur, ce qui veut dire qu'il n'existe notamment pas de limitation concernant le sponsoring.

En plus de la SUISA, il faut aussi penser à BILLAG, à qui toute réception d'émissions télévisées doit être annoncée. Si le restaurant, le bar ou l'hôtel dispose déjà d'un téléviseur et que l'établissement est déjà inscrit auprès de BILLAG, il n'est alors pas nécessaire de demander une autorisation spéciale pour la coupe du monde de football. S'applique alors dans ce cas la redevance habituelle pour la «réception commerciale». La redevance BILLAG pour la réception à titre commercial dépend du nombre de récepteurs. Toutefois, elle est perçue uniquement par catégorie et non pour chaque appareil. Exemple pour la catégorie I: la redevance est la même, que l'on utilise 1 ou 10 appareils. Ce n'est qu'à partir de 11 récepteurs que l'on passe à la catégorie II.

### Renseignements et autorisations:

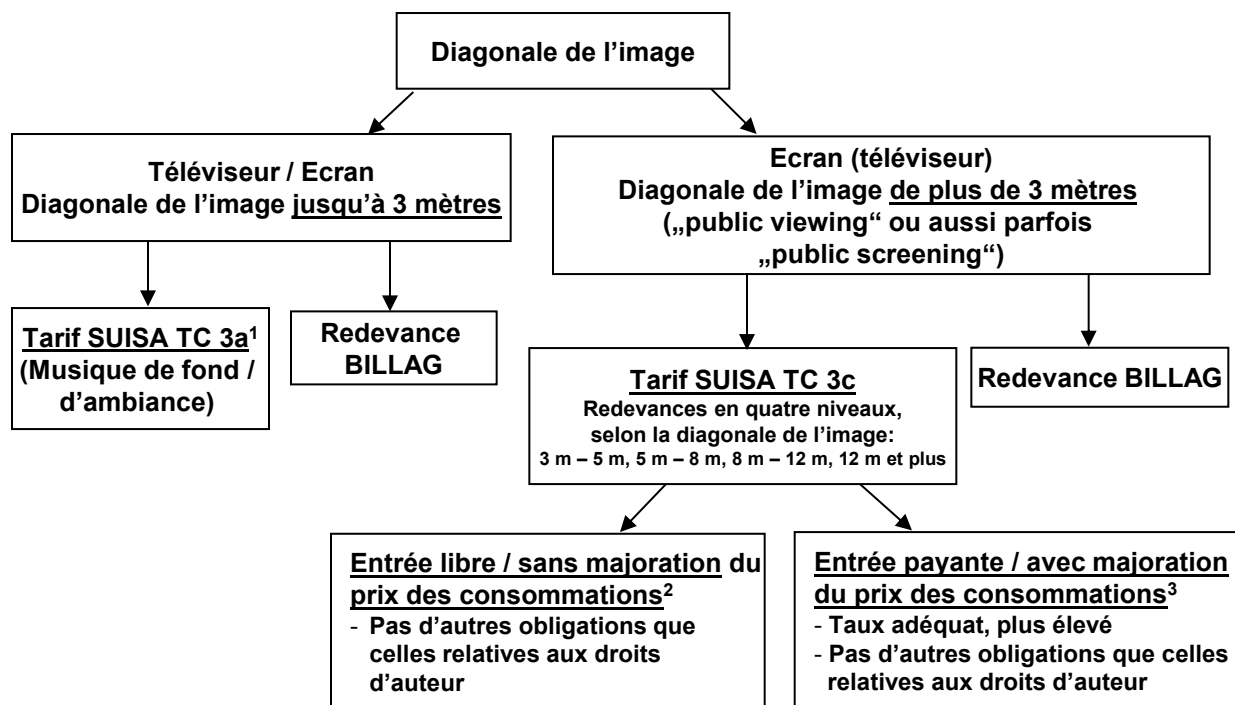
SUISA, Bellariastrasse 82, case postale 782, 8038 Zurich  
Tél. 044 485 66 66 Fax 044 482 43 33

[www.suisa.ch](http://www.suisa.ch)

BILLAG SA, Avenue de Tivoli 3, case postale, 1701 Fribourg  
Tél. 0844 834 834 Fax 026 414 91 91

[www.billag.com](http://www.billag.com)

# Redevances la Coupe du Monde de football 2018



En vertu de la situation juridique en vigueur en Suisse pour la diffusion des matchs, aucune autorisation ni aucune licence ne sont requises de la part du FIFA et aucune taxe ne lui est due.

## TARIFS DE LA SUISA ET BILLAG:

### SUISA:

<sup>1</sup> TC 3a (exploitation de base, surface jusqu'à 1000 m<sup>2</sup>), par mois, hors TVA, (perception de ce tarif par BILLAG SA sur ordre de la SUISA) Fr. 17.30

<sup>2</sup> TC 3c, entrée libre ou sans majoration du prix des consommations, hors TVA, p. ex. diagonale de l'image 3 à 5 m  
par jour Fr. 62.40  
par mois Fr. 312.–

<sup>3</sup> TC 3c, entrée payante ou avec majoration du prix des consommations, hors TVA, p. ex. diagonale de l'image 3 à 5 m  
par jour Fr. 124.80  
par mois Fr. 624.–

### BILLAG:

Redevance de réception commerciale, cat. I, par mois Fr. 31.59

Pour toute question supplémentaire en rapport avec la diffusion des matchs de la Coupe du Monde de football les membres de GastroSuisse peuvent se renseigner par téléphone du lundi au jeudi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 00: tél. 0848 377 111, fax 0848 377 112 ou [info@gastrosuisse.ch](mailto:info@gastrosuisse.ch)

Rédigée avec le plus grand soin, cette notice contient des réponses aux questions les plus fréquemment posées au Service juridique de GastroSuisse sur la Coupe du monde de football. Ces déclarations sont toutefois générales et ne sauraient remplacer un conseil juridique individuel.